

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Audition de M. Fabrice LENGLART, directeur général de l'INSEE sur les questions de conjoncture économique et les comptes annuels et trimestriels..... 2
- Présence en réunion..... 24

Mercredi
13 mai 2026
Séance de 11 heures

Compte rendu n° 090

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Éric Coquerel,
Président



La commission auditionne M. Fabrice Lengart, directeur général de l'INSEE, sur les questions de conjoncture économique et les comptes annuels et trimestriels.

M. le président Éric Coquerel. Chers collègues, nous auditionnons ce matin M. Fabrice Lengart, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui vient nous présenter les questions de conjoncture économique, et évoquer également les statistiques relatives au premier trimestre 2026, qui ont été publiées à la fin du mois d'avril.

M. Fabrice Lengart, directeur général de l'INSEE. L'INSEE a publié il y a quelques semaines la première estimation de la croissance au premier trimestre 2026. Elle a été décevante puisque la croissance est nulle. L'activité est étale sur le premier trimestre, alors même que l'INSEE, dans ses prévisions de court terme, avait annoncé fin mars une croissance de 0,2 %.

Cette déception en termes d'activité au premier trimestre n'est pas directement liée aux événements géopolitiques survenus depuis février 2026, à savoir la guerre en Iran. D'un point de vue sectoriel, elle est liée à une mauvaise surprise du côté du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Du côté de la demande, la consommation des ménages est à peu près stable. Elle est en légère baisse, alors qu'on l'imaginait en légère hausse. La consommation a donc été quelque peu décevante, en particulier dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

L'investissement a également déçu, ce qui est directement lié à la situation du BTP. La baisse de l'investissement des administrations publiques, notamment des collectivités territoriales, était attendue en raison du cycle électoral, mais elle est un peu plus forte que prévu. Le secteur du BTP a également plombé l'investissement des ménages et des entreprises.

Si l'on entre dans le détail, du côté des ménages, l'INSEE décrit depuis plusieurs trimestres une forme de reprise dans l'investissement en logement neuf, et cette tendance n'est pas invalidée. Cependant, l'entretien-amélioration pèse sur l'investissement des ménages.

S'agissant des entreprises, même si leur investissement est en recul au premier trimestre, le BTP tire le chiffre vers le bas, car l'investissement en biens d'équipement est plutôt positif.

Enfin, l'INSEE décrivait sur la fin de l'année 2025 une phase un peu plus favorable pour l'activité industrielle, et nous avons anticipé cela pour le premier trimestre. Cette prévision s'est confirmée : la production manufacturière a crû comme prévu. Pour résumer, la surprise du premier trimestre est donc plutôt d'ordre sectoriel.

J'en viens maintenant à la conjoncture elle-même, qui doit désormais être lue à l'aune de la situation géopolitique. L'INSEE produit des enquêtes de conjoncture auprès des différents secteurs d'activité : industrie, services, commerce de gros, commerce de détail et BTP. De ce point de vue, les dernières enquêtes montrent un climat des affaires globalement en recul sur le dernier point, avec peut-être, jusqu'à présent, une petite exception du côté de l'industrie.

Le deuxième point à signaler est bien évidemment l'évolution du prix des hydrocarbures, et son incidence sur l'inflation. Comme attendu avec l'envolée du prix des

hydrocarbures, en particulier du Brent, nous observons depuis deux mois, en mars et avril 2026, une progression de l'inflation d'ensemble.

Au tout début de l'année 2026, l'inflation française était basse, aux alentours de 1 %, et même inférieure à l'inflation observée chez nos principaux voisins européens. Elle vient d'augmenter, et a passé la barre des 2 %. Nous sommes à 2,2 % selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et un peu plus selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Lorsque l'on compare le niveau de l'IPC de référence pour la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à sa dernière date de revalorisation, on passe la barre des 2 %. Il y a donc potentiellement un facteur déclenchant une revalorisation du SMIC en cours d'année qui pourrait intervenir dès le mois de juin 2026.

Globalement, aujourd'hui, l'inflation demeure à un niveau relativement contenu du point de vue de l'indice d'ensemble, car le taux est un peu en dessous de 2,5 %. De ce point de vue, nous ne sommes pas actuellement dans la même situation qu'à la fin de 2021, 2022 ou 2023, où les facteurs inflationnistes étaient plus multiples.

Par ailleurs, l'INSEE vient de publier le taux de chômage pour le premier trimestre, qui est évalué à 8,1 % de la population active, en hausse de 0,2 point. Cette hausse est très légèrement supérieure à ce que l'INSEE prévoyait dans sa dernière note de conjoncture (8 %, puis 8,1 % à la fin du premier semestre). Nous sommes donc déjà à 8,1 % à la fin du premier trimestre. Il s'agit du cinquième trimestre consécutif de hausse du chômage en France. Le mouvement, bien que visible, demeure sur une pente relativement modérée.

L'emploi salarié, pour sa part, a légèrement décliné au premier trimestre. L'emploi total, que nous n'avons pas encore publié, devrait être à peu près étale, car l'emploi non salarié en France est assez dynamique depuis de nombreux trimestres, notamment en raison de la création de micro-entreprises.

Concernant nos prévisions de pouvoir d'achat, les chiffres publiés pour le premier trimestre ne concernent pour l'instant que l'activité et l'équilibre de l'offre et de la demande. Les comptes d'agents pour le premier trimestre, qui seront publiés à la fin de ce mois, ne sont pas encore disponibles. Cependant, dans nos prévisions, nous estimons que le pouvoir d'achat par unité de consommation devrait avoir un acquis très faible, voire légèrement négatif, sur l'année 2026. Ainsi, nous continuons de tabler sur une baisse modérée du taux d'épargne pour compenser le fait que le pouvoir d'achat est aujourd'hui peu dynamique.

M. le président Éric Coquerel. J'ai plusieurs questions, mais je voudrais d'abord faire un préambule en présentant quelques éléments sur les données disponibles pour la période débutée en 2017, notamment en matière d'investissement dans l'industrie et de chômage. L'investissement en France ne correspond pas à ce que décrit le gouvernement, et je m'appuie ici sur les données de 2017 à 2023. Sur cette période, la part de l'investissement des entreprises a reculé de près de deux points, passant de 56 % à 54,2 % du total des investissements.

En revanche, sur cette même période, l'investissement public a soutenu l'investissement en France, sa part augmentant de 3,5 points pour passer de 15 % du total en 2017 à 18,5 % en 2023. C'est ce même investissement public que le gouvernement prévoit en retrait de 4,2 points en 2026 dans ses dernières prévisions. Il est donc impossible de dire que la France se porte bien sur l'investissement des entreprises depuis 2017, et tout aussi impossible d'imaginer que sabrer dans la dépense publique n'aura pas d'effet sur l'investissement total et la croissance.

De son côté, la désindustrialisation s'aggrave comme jamais. La part de l'emploi industriel manufacturier dans l'emploi salarié privé total est tombée à 13,47 % en 2025, alors que nous étions à 14,3 % en 2017. Je pense que nous n'avons jamais atteint un niveau aussi bas depuis que l'INSEE produit des données sur ce sujet, c'est-à-dire depuis les années 1990.

Enfin, je termine avec le chômage, qui augmente de manière constante depuis 2024 et culmine à 8,1 % au premier trimestre 2026. Cela m'inspire trois remarques. D'abord, nous sommes revenus au niveau de chômage post-Covid. Ensuite, il n'y a pas d'inversion de la tendance du chômage, contrairement à ce qui a été affirmé par les gouvernements successifs. Enfin, en observant que la dégradation est constante depuis 2024, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a un lien entre les budgets qui nous sont imposés pour 2025 et 2026 et cette augmentation.

J'en viens à mes questions sur l'année 2026, notamment les données du premier trimestre et les projections pour le reste de l'année. Dans les dernières prévisions publiées en avril, le gouvernement insiste sur une croissance de 0,9 % pour 2026. Les dernières données de l'INSEE concluent à une croissance à l'arrêt, de 0 % au premier trimestre, sachant que ce trimestre n'était pas entièrement affecté par la guerre au Moyen-Orient. Je crains fort que le deuxième trimestre, qui sera malheureusement impacté, soit encore plus marqué par cette crise.

Faut-il s'attendre à une récession au deuxième trimestre 2026 ? À quel point la prévision du gouvernement de 0,9 % est-elle, selon vous, surestimée ?

Ma deuxième question, toujours sur 2026, porte sur la consommation des ménages. Initialement, le gouvernement prévoyait une hausse de 0,9 point. Six mois plus tard, il dégrade cette prévision à 0,6 point. Pourtant, le premier trimestre 2026 enregistre une baisse de 0,1 point, et non une hausse. En toute logique, si la crise dure, la situation risque d'être pire au deuxième trimestre.

Quelles sont les grandes composantes de la consommation qui expliquent cette baisse au premier trimestre sous l'effet de la crise ?

Ma troisième question, toujours pour 2026, concerne l'investissement. J'ai montré, chiffres à l'appui, que le discours du gouvernement déclarant la France championne d'Europe est contredit par les données de l'INSEE. À cette dynamique s'ajoute maintenant un recul début 2026 de 0,2 point de l'investissement des entreprises et de 0,7 point de l'investissement public, qui soutenait largement l'investissement dans le pays. Le gouvernement risque d'avoir raison sur un point : l'investissement public sera probablement le premier poste à faire baisser la croissance, avec -4,2 % cette année.

Quel lien faites-vous entre les baisses de dépenses budgétaires et le fait que l'investissement public soit le premier poste qui recule et nuise ainsi à la croissance ?

Enfin, la contribution de la consommation des ménages au produit intérieur brut (PIB) est tombée à seulement 0,4 point en 2025. En consultant les données de l'INSEE sur longue période, j'ai l'impression qu'il s'agit du plus bas niveau jamais atteint hors crises financière et sanitaire, même en remontant jusqu'aux années 1990. Confirmez-vous ce point ?

Concernant les indicateurs retenus par l'INSEE, je voulais vous interroger sur les chiffres publiés par Eurostat, service statistique de grande qualité, qui permettent de mesurer l'évolution des conditions de vie et des inégalités. Je pense au logement insalubre, aux passoires

thermiques, aux besoins de santé non satisfaits pour des raisons financières, ou à l'incapacité des ménages à joindre les deux bouts. Sur tous ces sujets, la France est malheureusement championne d'Europe de la dégradation depuis 2017. Ce ne sont pas des indicateurs à partir desquels l'INSEE produit des données. Menez-vous déjà, ou projetez-vous de mener, des travaux sur des indicateurs similaires ?

M. Fabrice Lenglard. Concernant la croissance, l'objectif affiché par le gouvernement est de 0,9 %. Au stade du premier trimestre, ce chiffre de croissance annuelle reste dans la marge d'appréciation, mais il devient mécaniquement plus difficile à atteindre, puisque la croissance a été nulle au premier trimestre.

Pour autant, j'attire votre attention sur le fait que l'événement du premier trimestre est lié à un effet sectoriel spécifique au BTP. De plus, la dernière prévision de l'INSEE publiée fin mars pour le deuxième trimestre intégrait déjà implicitement un premier impact des événements géopolitiques, car la croissance prévue était de 0,2 % et avait été révisée à la baisse. Je rappelle d'ailleurs que notre dernière note de conjoncture s'intitulait « Inflation ravivée, croissance fragilisée ».

De ce point de vue, je me garderai à ce stade d'extrapoler de la même manière sur le deuxième trimestre la mauvaise surprise que nous avons eue sur le premier. Par ailleurs, les estimations de croissance trimestrielle sont par nature révisables. Il ne faut donc pas accorder une attention excessive aux chiffres trimestriels, à 0,1 point près, mais plutôt les apprécier dans leur ensemble.

Néanmoins, l'objectif gouvernemental de 0,9 % reste, à mon sens, possiblement atteignable, mais de façon plus compliquée, mécaniquement, au vu des derniers chiffres connus.

La consommation des ménages a effectivement été faible en 2025, et leur taux d'épargne a fortement augmenté après la crise inflationniste. Depuis de nombreux trimestres, les économistes s'attendent à ce que ce taux d'épargne se replie quelque peu en raison d'un phénomène de lissage de la dynamique des revenus.

Dès lors que les revenus des ménages ont ralenti et que les prévisions indiquent qu'ils resteront faibles, on s'attend plutôt à une baisse du taux d'épargne pour soutenir la consommation. Même si la consommation a baissé de 0,1 % au premier trimestre, la dynamique observée en cours d'année 2025 était plutôt en faveur d'une légère accélération.

Sur 2026, la consommation a été faible au premier trimestre dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants. Elle a également été faible du côté de la consommation d'énergie. Cela n'est pas lié à la situation géopolitique, mais au fait que le mois de février 2026 a été particulièrement doux en France. Les dépenses de chauffage ont donc été moindres qu'attendu. De ce point de vue, ce facteur spécifique se renverse mécaniquement au deuxième trimestre, car nous sortons de cette période de douceur.

Pour ce qui concerne l'investissement, je me garderai de faire un lien mécanique avec les informations budgétaires. Il est un fait que l'investissement des administrations publiques a reculé, et même plus qu'attendu, au premier trimestre. Cependant, le conjoncturiste a d'abord tendance à y voir un phénomène cyclique lié au cycle électoral, en particulier municipal.

Enfin, concernant la contribution de la consommation des ménages, l'INSEE publie des chiffres de comptabilité nationale qui disposent de séries très longues, depuis 1949. Il y a

eu des périodes où la consommation des ménages a été plus basse qu'en 2025, mais je ne saurais vous dire plus précisément. Je vous propose de vous répondre ultérieurement, une fois que nous aurons vérifié ces chiffres.

Enfin, les indicateurs publiés par Eurostat mesurant un certain nombre de contraintes matérielles vécues par la population sont des chiffres qui sont certes publiés par Eurostat, mais qui sont collectés et produits par l'INSEE. Il s'agit de l'enquête Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (SRCV) sur les conditions de vie des ménages, réalisée chaque année, qui permet notamment de publier un indicateur de taux de pauvreté en conditions de vie matérielle, en plus du taux de pauvreté monétaire.

Cet indicateur, publié de façon harmonisée au niveau européen, est construit à partir d'une enquête auprès des ménages, dans laquelle un certain nombre de questions sont posées. Il y a une batterie de 13 questions harmonisées au niveau européen. On considère qu'un individu est en situation de pauvreté matérielle s'il répond positivement à au moins cinq de ces questions. Ces chiffres ne sont pas seulement publiés par Eurostat, mais également par l'INSEE, qui a récemment publié une étude sur ce sujet.

De ce point de vue, je peux vous rassurer sur le fait que l'INSEE produit l'enquête et publie une étude sur cette question. Il est exact qu'actuellement, environ 13,5 % des individus en France, dans le champ de l'enquête qui couvre l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire, sont considérés en condition de pauvreté matérielle à l'aune de cet indicateur synthétique. Ce chiffre est en hausse d'environ un point par rapport à la période pré-Covid.

M. le président Éric Coquerel. Concernant l'investissement, j'ai du mal à penser que les baisses de dépenses publiques dans ce domaine n'aient pas un lien avec son recul au premier trimestre.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ma première question porte sur l'impact de la crise au Moyen-Orient. Votre note rappelle clairement que tout dépendra également de la durée et de l'intensité de la crise. La prévision étant particulièrement difficile, les réponses aux questions que nous nous posons restent toutes évidemment en suspens. Toutefois, le gouvernement a estimé à ce jour à 6 milliards d'euros la nécessité de réduire les crédits budgétaires. Considérez-vous aujourd'hui que ces 6 milliards d'euros sont suffisants ?

Deuxièmement, disposez-vous d'indications précises quant à une dégradation des recettes, en particulier sur l'impôt sur les sociétés et les cotisations sociales ?

Troisièmement, vous formulez une hypothèse de maintien des cours du Brent à 100 dollars jusqu'en juin, mais j'avoue ne pas bien comprendre votre hypothèse pour la suite. S'agit-il d'une baisse, d'un maintien à 100 dollars ou d'une augmentation ?

Concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ses recettes sont moins dynamiques que ce que laissent attendre les prévisions depuis plusieurs exercices. Quelle est votre analyse de ce décalage entre la théorie et la réalité ? S'agit-il d'abord d'une faiblesse des outils d'analyse ? Se passe-t-il quelque chose dans la vie économique qui rend nos outils inadaptés ? Nous avons évoqué les petits colis, mais il y a peut-être d'autres facteurs. S'agit-il d'une faiblesse conjoncturelle de la consommation, de changements de comportement des ménages ou de phénomènes d'évitement ?

M. Fabrice Lengart. Concernant la nécessité de revoir la dépense de 6 milliards d'euros pour faire face aux derniers événements, j'ai peu d'éclaircissements sur le sujet. Je comprends seulement que cela est lié, d'une part, à la nécessité de pouvoir aider un certain nombre de ménages, en particulier les gros rouleurs, face à la montée des prix. Il s'agit de dépenses supplémentaires, et le gouvernement a essayé de gager ces dépenses de façon à pouvoir en maîtriser la dynamique.

À ce stade, je n'ai pas non plus d'indications sur les recettes. L'INSEE publiera à la fin de ce mois une première estimation des comptes du premier trimestre, mais à ce jour, mes équipes y travaillent et je n'ai pas encore échangé avec elles sur ce point.

S'agissant des hypothèses sur le cours du baril de Brent dans la note de conjoncture, la position de l'INSEE était plus simple que celle d'autres conjoncturistes et de nos collègues de la Direction du Trésor. En effet, nous publions par nature des prévisions conjoncturelles uniquement à court terme et n'allongerons notre horizon de prévision qu'à la fin du mois de juin. Nous retenons donc habituellement une hypothèse conventionnelle qui consiste à figer le prix du baril de pétrole sur les derniers cours connus pour l'horizon de notre prévision, en l'occurrence mars. Cela nous a conduits à tabler sur un prix moyen du pétrole de 100 dollars jusqu'à la fin de l'année.

L'INSEE ne s'est pas prononcé sur la fin de l'année, puisque nous ne le ferons que dans un mois. De manière assez classique, dans un mois, je pense que nous raisonnerons là encore de façon conventionnelle : nous observerons le dernier cours connu du pétrole et nous chercherons à le figer. Cependant, il est clair que, comme vous l'avez dit, la conjoncture mondiale, européenne et française est directement liée, à l'horizon de la fin de l'année, à la résolution ou non de la crise géopolitique que nous vivons.

Par conséquent, les prévisions que nous serons amenés à faire d'ici la fin de l'année en matière d'évolution de l'inflation et de l'activité seront évidemment particulièrement tributaires de cette hypothèse.

Quant aux recettes de TVA, qui sont moins dynamiques que prévu, je n'ai pas beaucoup d'éléments à vous apporter. J'ai seulement à l'esprit que, d'une part, la consommation des ménages a été relativement faible et décevante. D'autre part, sa composition par taux de TVA a sans doute pu également jouer un rôle ou expliquer une partie de l'écart. Cependant, je n'ai pas d'analyse précise sur ce point.

M. Philippe Lottiaux (RN). Les chiffres que vous donnez sont assez édifiants sur l'état de l'économie française après 15 ans de social-macronisme. On voit bien que le « Mozart de la finance » n'a écrit qu'un requiem pour une économie défunte. Cela est d'autant plus inquiétant à l'aune de la crise actuelle et de l'incapacité du gouvernement à réagir, tel un lapin pris dans les phares d'une voiture, ce qui généralement se termine assez mal.

Je voulais avoir votre avis sur plusieurs éléments dans ce contexte. Vous avez parlé des perspectives de croissance. Qu'en est-il des perspectives d'inflation, qui ont été révisées à 1,9 % ? Je voudrais également revenir sur le taux d'épargne. Vous dites que cela fait plusieurs trimestres que tout le monde attend une baisse du taux d'épargne, et qu'il risque de baisser. J'entends cela depuis plusieurs années, ce qui explique d'ailleurs les problèmes de prévision que nous avons eus ces dernières années. Dans un contexte d'incertitude, l'inverse se produit généralement, c'est-à-dire que le taux d'épargne continue à augmenter. Par conséquent, entre la contrainte du pouvoir d'achat et celle de l'incertitude, quel facteur l'emportera à votre avis ?

Je voudrais aussi revenir sur l'impact de la crise du logement. Vous dites que le secteur repart. Certes, les mises en chantier redémarrent, mais les chiffres de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) indiquent une baisse des ventes dans le neuf de 19 % au premier trimestre 2026, ce qui ne constitue pas vraiment une reprise.

Avez-vous pu mesurer l'impact social de cette crise sur le poids du logement pour les ménages, son impact économique sur les 70 000 défaillances d'entreprises, et éventuellement son impact budgétaire, puisque la crise du logement entraîne beaucoup moins de recettes de TVA ? Disposez-vous d'éléments complémentaires sur son impact ?

Je voudrais revenir sur le pouvoir d'achat, à travers notamment la récente mission d'information de mes collègues Benoit et Le Bourgeois, qui s'interroge fortement sur le mode de calcul de l'INSEE permettant de conclure à une évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut de 13 % entre 2017 et 2024. Selon cette mission, le calcul s'appuie d'abord sur un problème de moyenne dans un contexte de forte concentration des revenus, ce qui rendrait peut-être plus pertinent de s'appuyer parfois sur des médianes. Il y aurait une surestimation des effets qualité, déjà soulignée par Eurostat en 2021, ainsi qu'une sous-estimation du poids du logement, notamment locatif, pour les ménages, et une imputation discutable d'un loyer implicite pour les propriétaires. Que pensez-vous de ces observations du rapport de cette mission d'information et de sa recommandation d'une plus forte indépendance de l'INSEE, via notamment la création d'un conseil scientifique ?

M. Fabrice Lengart. Sur le logement, après une période de marasme dans la construction de logements neufs ces dernières années, nous observons dans nos enquêtes de conjoncture, ainsi que dans les chiffres bruts, une reprise des mises en chantier. De ce point de vue, les derniers chiffres de la Banque de France sur les crédits immobiliers sont également plutôt bien orientés. Je confirme donc que sur le logement neuf, nous avons, selon notre analyse, atteint le point bas et sommes plutôt en phase de reprise.

Or, l'investissement des ménages en logement ne se limite pas à l'achat de neuf. L'entretien et l'amélioration pèsent également très fortement et de ce côté-là les chiffres sont effectivement moins bien orientés.

S'agissant du pouvoir d'achat, j'ai effectivement pris connaissance, ces derniers jours, du rapport de la mission de vos collègues et de ses recommandations sur la mesure du pouvoir d'achat. L'INSEE (le directeur en charge des statistiques macroéconomiques) avait été auditionné. À la lecture du contenu du rapport aujourd'hui, j'exprime en partie ma surprise et serai d'ailleurs amené à répondre par écrit aux parlementaires qui ont rédigé ce rapport qui me semble, sur certains points, y compris techniquement, discutable.

Je voudrais rappeler que l'INSEE se conforme au manuel d'Eurostat et que le dernier rapport de contrôle indique très clairement que, globalement, la façon dont l'INSEE produit son indice des prix répond aux standards européens. Je voudrais insister là-dessus, mais je serai amené à m'exprimer par écrit sur le sujet.

Le rapport souligne, à juste titre, qu'un seul chiffre ne dit pas tout. De ce point de vue, l'INSEE met à disposition de multiples indices de prix et analyses sur l'évolution des prix en France. Il y a évidemment l'indice de référence, qui est historiquement l'IPC, mais nous publions également un IPCH. Nous publions aussi des indices de prix qui tendent à capter les différences de composition du panier de biens et de services consommés, suivant le type de ménage observé.

L'INSEE publie, comme le reconnaît le rapport, un certain nombre d'indicateurs. D'ailleurs, de nombreuses analyses faites dans le rapport s'appuient sur les chiffres de l'INSEE. Le fait que dans l'IPC, le poids du logement apparaisse de l'ordre de 7 % est lié au fait que l'indice IPC mesure un indice des prix à la consommation sur le champ de la consommation faisant l'objet de transactions monétaires. Cela rend compte du fait que, lorsque l'on mesure l'évolution moyenne des prix de l'ensemble des ménages sur l'ensemble des biens de consommation qui font l'objet d'une transaction monétaire, il y a des ménages locataires, mais aussi beaucoup de ménages propriétaires. Les ménages propriétaires, qui sont majoritaires, ne paient, par définition, pas de loyer. Il n'y a pas de transaction. Cela explique le poids de la mesure des prix des loyers dans l'IPC, qui est de ce point de vue conforme à ce que nous sommes capables de dire et à ce que nous cherchons à mesurer.

Une autre question que vous avez posée est de savoir pourquoi, dans la mesure du pouvoir d'achat des ménages telle qu'elle ressort de la comptabilité nationale, on déflate le revenu disponible de l'ensemble des ménages par un indice de prix qui n'est pas l'IPC, mais qui est cohérent d'un point de vue conceptuel avec le champ de la dépense de consommation des ménages en France.

La question des loyers imputés (et j'insiste d'ailleurs sur ce terme, car on parle quelquefois de loyers fictifs, mais ce sont bien des loyers imputés) est de savoir pourquoi, en comptabilité nationale, on impute des loyers aux ménages propriétaires occupants de leur logement quand on estime le revenu disponible de l'ensemble des ménages. La raison est simple : la comptabilité nationale considère que lorsque vous êtes propriétaire occupant de votre logement, vous produisez un service de logement que vous auto-consommez. Même s'il s'agit d'une imputation, cela renvoie à une logique économique qui se défend parfaitement.

Je voudrais la rendre plus concrète. Premièrement, prenez l'exemple d'un ménage propriétaire qui, plutôt que d'occuper son logement, le loue. La production de services de logement qu'il réalise l'amène à vendre ce service à un autre ménage qui paiera un loyer, ce qui constitue bien une dépense de consommation de services de logement. De ce point de vue, cela permet de rendre équivalente et comparable la situation d'un ménage propriétaire qui choisirait soit d'occuper son propre bien, soit de le louer à quelqu'un d'autre.

Une autre façon d'expliquer pourquoi il est cohérent de compter un revenu imputé dans le revenu disponible des ménages en comptabilité nationale est la suivante : imaginez deux ménages qui ont exactement la même composition familiale et les mêmes revenus monétaires, c'est-à-dire les mêmes revenus d'activité. Prenez un couple avec deux enfants qui gagne, admettons, 2 500 euros par mois. Considérez deux situations extrêmes pour ce même ménage : dans l'une, il est propriétaire occupant de son logement. Dans l'autre, il ne l'est pas et doit louer son logement. En matière de revenu et donc de niveau de vie, il n'y a aucun doute que le premier ménage, propriétaire de son logement, a un niveau de vie plus élevé que le second.

Par conséquent, cette règle en comptabilité nationale est non seulement conforme aux canons internationaux, mais je la défends également sur le fond. De ce point de vue, cela fera partie des éléments sur lesquels je serai amené à m'exprimer, y compris par écrit, en réponse à ce rapport.

M. Daniel Labaronne (EPR). L'investissement des entreprises françaises reste dynamique. Je ne partage absolument pas le propos du président de la commission des Finances, puisqu'au total, entre 2017 et 2023, la croissance de l'investissement privé a été beaucoup plus importante que celle de l'investissement public.

Compte tenu de ce dynamisme de l'investissement des entreprises privées, pourquoi observe-t-on une stagnation, voire un recul de la productivité du travail depuis plusieurs années ? Ce paradoxe s'explique-t-il par un décalage temporel, un problème de mesure ou une allocation sous-optimale des investissements ?

Les comptes annuels 2025 montrent une inflation persistante, bien que modérée. Pouvez-vous nous éclairer sur les facteurs structurels qui pèsent encore sur les prix, notamment dans le secteur de l'énergie et de l'alimentation ? Quelles sont vos projections pour le pouvoir d'achat des ménages pour 2026 ? Je comprends que cela est bien sûr lié à la conjoncture géopolitique.

Ma troisième question porte sur la dette publique et les finances locales dans un contexte de consolidation budgétaire. Comment l'INSEE analyse-t-il l'évolution de la dette publique en 2025, notamment au regard des dépenses locales et des investissements publics ?

Enfin, pourriez-vous nous rappeler l'évolution sur le long terme de la répartition de la valeur ajoutée des entreprises entre la rémunération du travail et l'excédent brut d'exploitation, c'est-à-dire le profit au sens large ? Nous avons une singularité, du point de vue de cette répartition de la richesse créée, de la valeur ajoutée, entre les revenus du travail et les revenus du capital : il y a une forme de constance dans le pourcentage qui revient aux revenus du travail et aux revenus du capital.

M. Fabrice Lenglard. Il est exact que ces dernières années, la productivité en France a été plutôt plus faible que chez nos principaux voisins européens. Par ailleurs, la productivité en Europe, comme vous le savez, est plus faible que celle observée aux États-Unis. Plusieurs facteurs peuvent y contribuer. Pour l'un d'eux, il s'agit des efforts en matière de politique de l'emploi qui ont visé à réinsérer certains publics sur le marché du travail ces dernières années, ce qui peut expliquer une partie de cette moindre productivité.

Le deuxième point est que, sur les dernières années, des facteurs sectoriels ont pu jouer, touchant en particulier l'aéronautique et l'automobile.

Enfin, il faut aussi rappeler que les analyses de productivité peuvent être amendées au fil du temps, à mesure que les comptes nationaux sont révisés. En effet, nous sommes en mesure de produire de premières estimations 30 jours après la fin d'un trimestre, mais la croissance définitive de l'année 2023 ne sera connue qu'à la fin du mois de mai. Il peut donc y avoir aussi des révisions, ce qui peut également jouer à la marge. Il faut attendre que la « poussière retombe » pour avoir un diagnostic plus sûr.

Sur les derniers trimestres, l'économie française retrouve des couleurs en matière de gains de productivité. Par rapport à la tendance de productivité que nous observions avant le choc Covid, nous sommes encore en deçà du niveau qu'on aurait pu anticiper, mais les derniers trimestres tendent plutôt à montrer un phénomène de rattrapage. Je ne suis pas sûr que ce rattrapage aille jusqu'à combler l'écart avec le niveau tendanciel antérieur, mais, d'un point de vue conjoncturel, nous sommes bien, ces derniers trimestres, dans un mouvement où l'activité est globalement un peu plus favorable que la dynamique de l'emploi. Cela est notamment vrai dans le secteur marchand et dans l'industrie.

S'agissant de votre question sur l'inflation, je n'ai pas la même analyse que vous. En 2025, l'inflation française a été faible. Elle était revenue à un niveau de l'ordre de 1 %, et elle a même été, en 2024 et particulièrement en 2025, plus faible que ce qui a été observé dans

d'autres pays européens. À cela, je vois principalement deux éléments d'explication possibles. Le premier est qu'il y a encore certains phénomènes sectoriels. Il se trouve qu'en 2025, les prix des services de télécommunications étaient orientés négativement en France, dans une période où les différents opérateurs fournissaient des efforts pour essayer de gagner des parts de marché. Cela a contribué à modérer l'indice des prix, tel que mesuré dans son ensemble. Ce phénomène est en train de se résorber. Nous sommes sortis de cette phase.

Le deuxième point est le fait qu'en 2025, les tensions sur le marché du travail français étaient beaucoup plus faibles que celles que l'on observait chez nos principaux voisins. De ce point de vue, la progression des salaires a été moins dynamique en France. Ce facteur, à mon sens, demeure actuellement. J'en veux pour preuve que, s'agissant du taux de chômage, celui-ci est, en France, sur une tendance désormais ascendante, bien que modérée, depuis plusieurs trimestres, là où le taux de chômage en zone euro, chez nos principaux voisins, est plus bas et remonte moins actuellement. Ce facteur, toutes choses égales par ailleurs, est plutôt modérateur sur la dynamique de ce qu'on appelle la boucle prix-salaires.

J'ai également précisé que, compte tenu de l'augmentation récente de l'inflation en France, il y aura une revalorisation du SMIC un peu plus rapide qu'habituellement. Il faudra donc suivre cette affaire dans les trimestres à venir.

Concernant la répartition de la valeur ajoutée, les chiffres sont connus et disponibles. Il s'agit d'un bien public : l'INSEE met à disposition tous les chiffres macroéconomiques qui permettent d'analyser le partage de la valeur ajoutée, trimestre après trimestre, année après année et sur de très longues périodes. Selon que l'on se concentre sur un trimestre, une année, cinq ans ou une longue période, le diagnostic ne sera pas exactement le même. D'un point de vue structurel, ce partage de la valeur ajoutée est relativement stable sur longue période. Néanmoins, on constate des variations conjoncturelles analysables et qui peuvent être liées au cycle de productivité en particulier, à des comportements de marge, ou encore à la dynamique des salaires à un instant donné.

Tous les chiffres sont évidemment à disposition. Au début des années 2000, Jean-Philippe Cotis, qui était le directeur général de l'INSEE, avait rendu un grand rapport sur le partage de la valeur ajoutée. Cela fait plus de 20 ans : peut-être faudrait-il remettre à jour un exercice de ce type. En tout cas, tout est disponible et analysable par tous les économistes de la place, ainsi que par vous-mêmes.

M. le président Éric Coquerel. Depuis 2017, deux points de valeur ajoutée supplémentaires sont orientés vers le capital.

M. Aurélien Le Coq (LFI-NFP). Je voulais rappeler la situation sociale dans laquelle nous nous trouvons au moment où nous produisons ces analyses sur la conjoncture. Ce que vous avez dit tout à l'heure est exact : le dernier rapport de l'INSEE indique que, dans notre pays, 9 millions de personnes sont en situation de privation matérielle et sociale. Le Secours populaire explique, de son côté, qu'un ménage sur trois a du mal à financer trois repas corrects par jour. Je pense qu'il faut que cela soit dit au moment où l'on réfléchit à l'évolution de la conjoncture économique, de l'inflation, de la croissance, etc.

Tout cela, en réalité, est le bilan catastrophique de la politique de « la Macronie », de son refus actuel de bloquer les prix et de son obsession pour la réduction de la dépense publique, c'est-à-dire les coupes dans les services publics.

En conclusion, puisque les prix ne sont pas bloqués, l'inflation continue à exploser : elle devait être à 1,3 %, le gouvernement annonce désormais 1,9 %, et sur ce trimestre, vous dites 2,2 %.

Quelle est aujourd'hui l'estimation de l'INSEE sur ce que sera l'inflation sur l'ensemble de l'année 2026 ? Puisqu'il peut y avoir des marges, jusqu'à combien l'inflation peut-elle monter, à votre avis, sur l'ensemble de l'année 2026 ? Cela a un impact immédiat sur la consommation. En 2026, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que le pouvoir d'achat par unité de consommation pourrait baisser de 0,7 %. Je rappelle que pour le budget passé en force l'année précédente, certains estimaient que son seul impact pouvait être de 0,4 point sur la consommation.

Comment la consommation peut-elle évoluer sur le reste de l'année ? Quel pourrait être l'effet sur la consommation de la suppression de 6 milliards d'euros de plus de dépenses publiques dans nos services publics, comme le gouvernement souhaite le faire ?

M. Fabrice Lengart. Je confirme effectivement le chiffre de 9 millions que vous avez évoqué, qui correspond à la publication de l'INSEE. Il s'agit en tout cas de l'ordre de grandeur. Lorsque le Secours catholique estime qu'un ménage sur trois en France a du mal à faire trois repas par jour, il ne s'agit pas d'une statistique publique. Je pense que cela est lié au public que suit l'association. L'INSEE a des liens avec plusieurs associations. J'en profite pour saluer l'appui des associations qui soutiennent au quotidien les personnes de condition modeste et qui nous ont aidés à réaliser sur le terrain, à la fin de l'année dernière, une enquête sur le nombre de sans-domicile. Nous espérons pouvoir publier des résultats à ce sujet à la fin de cette année.

Vous parlez d'une « explosion » de l'inflation. À titre personnel, le terme me semble un peu exagéré, au sens où nous avons aujourd'hui une inflation de 2,5 % mesurée par l'IPCH (2,2 % selon l'IPC). La dernière période inflationniste prononcée connue par la France s'est déroulée de fin 2021 à fin 2023, et les prix en moyenne annuelle ont progressé deux fois de 5 %. Nous ne sommes donc pas à ce niveau. Le glissement annuel des prix a atteint son maximum en France à environ 6,5 % au début de l'année 2023.

Le fait que nous soyons dans une période de regain inflationniste est avéré, et les chiffres que nous avons publiés récemment le montrent, mais nous ne sommes pas encore dans une situation comparable à celle de 2021-2022. Je rappelle qu'en 2021-2022, l'inflation alimentaire était également forte et déconnectée de ce qui se passait sur les prix des hydrocarbures. Le prix du gaz était sans commune mesure avec ce qu'il est aujourd'hui, même s'il a effectivement progressé ces derniers temps, mais pas du tout au même niveau. Aujourd'hui, le prix du gaz est d'à peu près 50 euros/mégawattheure, là où, au plus fort de la crise de 2022-2023, il dépassait les 300 euros, soit un facteur de six.

Nous ne sommes pas non plus dans la même situation en matière de prix de l'électricité, puisqu'à l'époque de la dernière vague inflationniste, la disponibilité du parc nucléaire était affaiblie, ce qui faisait que le prix de l'électricité était influencé par le prix du gaz, ce qui n'est fort heureusement pas le cas aujourd'hui.

Quant à mes prévisions sur 2026, encore une fois, je ne vous répondrai pas, pour la simple raison que nous serons amenés à faire des prévisions d'ici un mois. La prochaine note de conjoncture, qui allongera l'horizon de prévision et se prononcera donc sur ce point jusqu'à la fin de l'année, sortira le 17 juin. Les équipes sont en train d'y travailler.

M. le président Éric Coquerel. Voici les chiffres de l'INSEE sur le partage de la valeur ajoutée : le pourcentage du capital était de 30,8 % en 2017 et de 32,7 % en 2023, ce qui est la dernière donnée disponible. Cela représente donc une progression de 1,9 point.

M. Jacques Oberti (SOC). Nous constatons, à l'issue du premier trimestre de cette année, que le taux d'épargne n'a jamais été aussi important, malgré une très forte décollecte sur le Livret A. Celle-ci est sans doute liée au fait que ceux qui épargnent sur le Livret A sont les ménages les plus modestes, voire les ménages moyens, et qu'ils ont besoin de récupérer une partie de leur épargne pour maintenir une forme de pouvoir d'achat dans le contexte actuel, qui plus est avec un taux de chômage qui n'a jamais été aussi élevé depuis cinq ans.

En revanche, les ménages les plus aisés continuent à épargner sous des formes telles que l'assurance-vie ou d'autres produits financiers. N'y a-t-il pas une réelle inquiétude à voir l'épargne rester globalement très forte, par rapport à la question du devenir de notre économie réelle ?

M. Fabrice Lenglard. Il s'agit évidemment d'un point très important. Il est nécessaire et naturel d'analyser le taux d'épargne d'un point de vue macroéconomique, qui rapporte l'ensemble de l'épargne dégagée par les ménages français à leur revenu disponible. Or, il est important de rappeler que la réalité du taux d'épargne est extrêmement diverse selon les ménages que l'on regarde.

L'INSEE a publié, non pas de façon régulière, mais à plusieurs reprises, des études visant à décomposer ce taux d'épargne par type de ménage. Le fait majeur est que le taux d'épargne est extrêmement différent selon la position du ménage sur l'échelle des niveaux de vie. Les 20 % des ménages les plus modestes en France ont un taux d'épargne nul, voire négatif. Ils n'épargnent pas et consomment leurs revenus.

À l'inverse, les 20 % des ménages les plus aisés (la classe moyenne supérieure) ont un taux d'épargne beaucoup plus élevé, de l'ordre de 40 %. Par conséquent, les mouvements observés d'un point de vue macroéconomique sur ce taux d'épargne reflètent bien souvent des réalités qui ne portent que sur une partie de la population, à savoir nos concitoyens qui épargnent effectivement.

Dans ce cadre, l'augmentation du taux d'épargne sur les dernières années, qui n'est pas retombé, s'explique sans doute en partie par le fait que la dynamique du revenu de l'ensemble des ménages français n'a pas été la même selon que l'on regarde les revenus du travail ou les revenus du patrimoine. Une partie de l'explication se trouve sans doute de ce côté-là, mais d'autres éléments peuvent jouer, en particulier la conjoncture économique. Il y a aussi éventuellement l'anticipation par certains ménages du fait que, compte tenu de la situation des finances publiques, il vaut peut-être mieux mettre un peu d'argent de côté en prévision de mesures prises par les pouvoirs publics pour redresser les comptes. Tout cela peut jouer, sans compter évidemment la situation sur le marché du travail.

Il est donc extrêmement compliqué de prévoir l'évolution du taux d'épargne. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui, mais à chaque période on entend les conjoncturistes s'expliquer sur la difficulté particulière à prévoir l'évolution du taux d'épargne de l'année en cours.

Je continue quand même à penser que si nous sommes dans une phase conjoncturelle où le revenu des ménages ralentit en matière de pouvoir d'achat, voire stagne actuellement, cela devrait contribuer à un certain lissage et donc à une légère baisse du taux d'épargne.

M. Thierry Liger (DR). Même si les chiffres que vous avez présentés ce jour ne sont pas encore directement impactés par la crise au Moyen-Orient et notamment en Iran, ils le seront évidemment sur la consommation des ménages dans les mois à venir. Disposez-vous déjà d'éléments permettant de mesurer la réaction des ménages au choc énergétique provoqué par cette crise en Iran ? Observe-t-on un simple effet d'anticipation ponctuel sur les carburants ou bien de premiers signes d'ajustement plus durables sur la consommation, l'épargne, des arbitrages entre différents postes de dépenses et leurs impacts ?

Une autre question un peu plus générale concerne les prévisions de croissance du PIB. En septembre 2025, les prévisions de croissance variaient entre différents organismes, dont l'INSEE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque de France, de 0,5-0,6 % à 0,7-0,8 %. Étant donné que 0,1 % représente 3 milliards d'euros, une variation de 0,2 % ou 0,3 % entre organismes est assez conséquente. Qu'est-ce qui explique ces différences selon vous ? Est-ce une question de méthodologie différente ou d'analyse ?

M. Fabrice Lengart. Concernant l'impact d'un regain inflationniste sur la consommation des ménages, celui-ci a, d'un point de vue macroéconomique et toutes choses égales par ailleurs, pour effet d'atténuer le dynamisme de la consommation. À ce stade, je n'ai pas d'éléments objectivables sur des données mesurées et réelles d'un impact pour l'instant. Cela est tout l'objet des chiffres que l'INSEE publie de façon conjoncturelle. Nous publions une estimation de la dépense de consommation sur les biens tous les mois.

De plus, nous avons des éléments tirés des enquêtes de conjoncture de l'INSEE, puisque nous menons ces enquêtes non seulement auprès des chefs d'entreprise, mais également des ménages, à qui nous posons un certain nombre de questions sur leurs intentions d'achat et d'épargne. De ce point de vue, la dernière enquête ne fait pas état de mouvements très prononcés, si ce n'est sur les anticipations de prix, où les ménages font clairement part d'une crainte accentuée.

Globalement, la confiance s'étiole également. Sur de très longues périodes, cette confiance est difficile à relier de façon univoque à des indicateurs macroéconomiques, mais elle est plutôt liée à l'évolution du pouvoir d'achat. Voir la confiance des ménages s'étioler dans la toute dernière enquête signifie donc, pour moi, une anticipation que le regain d'inflation rognera le pouvoir d'achat des ménages.

Un certain nombre d'études ont été publiées par l'INSEE pour analyser le comportement de la consommation lors du dernier épisode inflationniste. Nous ne sommes pas encore dans un épisode comparable à ce que l'on observait en 2022-2023. L'INSEE a regardé ce qui s'est passé sur la consommation d'essence et de produits pétroliers par les ménages. De ce point de vue, on observe un impact à la baisse : lorsqu'il y a un regain du prix de l'essence, on constate une baisse de la consommation de carburant dans les trimestres qui suivent.

Du côté de l'alimentaire, nous avons publié récemment un éclairage rétrospectif sur la période 2022-2025 qui constate que la consommation alimentaire en volume en France a connu une baisse de niveau entre la période précédant le choc inflationniste de 2022-2023 et aujourd'hui. Nous avons cherché à comprendre cette baisse. L'éclairage que nous avons publié

tend à montrer qu'un tiers de cette baisse de niveau d'environ six points est lié à une déformation structurelle des achats des ménages et à un phénomène de descente en gamme. Autrement dit, un certain nombre de ménages, à l'occasion de l'envolée des prix alimentaires de la période 2022-2023, se sont portés davantage sur des produits de plus basse gamme. Il faut noter que nous ne sommes pas encore dans cette situation aujourd'hui, car l'inflation alimentaire en France est actuellement faible et a même plutôt régressé sur les derniers mois. Ce phénomène de descente en gamme semble avoir perduré au-delà de la phase inflationniste de 2022-2023.

Mme Eva Sas (EcoS). Selon le gouvernement, la croissance serait de 0,9 % pour 2026, comme en 2025. Si l'on anticipait une hausse du PIB au premier trimestre, l'activité a finalement stagné. Au-delà de la conjoncture, une tendance lourde se dessine : depuis 30 ans, la croissance moyenne annuelle du PIB n'est que de 1,57 %, avec des perspectives durablement faibles, autour de 1 % en 2029.

Certains espèrent qu'une révolution technologique, notamment avec l'intelligence artificielle, relancerait la croissance, mais ces gains potentiels s'accompagnent aussi de coûts écologiques et sociaux importants. Cela interroge la place centrale accordée au PIB, alors même qu'il ne mesure ni les inégalités, ni les destructions environnementales, ni la qualité de vie, d'où l'importance des nouveaux indicateurs de richesse.

Depuis 2019, le gouvernement ne publie plus le rapport relatif aux nouveaux indicateurs. En revanche, l'INSEE avait continué à publier son tableau de bord, dont il faut rappeler qu'il contient les inégalités de revenus, le taux de décrochage scolaire, l'espérance de vie en bonne santé, l'empreinte carbone, l'artificialisation des sols et d'autres indicateurs essentiels à notre compréhension de la qualité de vie des Français et des inégalités.

Le dernier rapport de l'INSEE date de janvier 2025 et il ne semble pas qu'il y en ait eu un pour l'instant en 2026. Allez-vous publier un rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse pour 2026 ? Considérez-vous que nous sommes durablement entrés dans un régime de croissance atone et que pensez-vous des hypothèses de croissance du gouvernement pour cette année ?

M. Fabrice Lenglard. Effectivement, quand on regarde l'évolution de la croissance française sur une très longue période, on observe que la croissance tendancielle s'est amenuisée au fil du temps. Avant le premier choc pétrolier, dans les années 1950-1960, la croissance française était de l'ordre de 4,5 % à 5 % par an. Dans les années 1980, on avait l'habitude de dire que la croissance française était de l'ordre de 2 % à 2,5 %. Quand elle était à 1,5 %, on s'inquiétait. Sur la période récente, ce mouvement d'amenuisement de la croissance tendancielle française a encore perduré.

J'ai été amené récemment à intervenir devant le Conseil d'orientation des retraites. Celui-ci doit en effet rendre son nouveau rapport en juin 2026 et a besoin pour cela d'hypothèses démographiques, qui constituaient mon principal propos, mais également d'hypothèses sur la productivité du travail. À cette occasion, j'ai constaté que la croissance tendancielle de la productivité du travail a eu tendance à s'affaïsser de décennie en décennie. Lors de mon intervention devant le Conseil, j'ai expliqué que les propos tenus par mon prédécesseur, Jean-Luc Tavernier, en 2025, me semblaient toujours valables. Pour le même exercice, il avait conseillé de retenir un scénario médian de productivité du travail de 0,7 % par an. Au vu des nouvelles informations dont nous disposons, cette estimation ne doit pas être modifiée sensiblement.

Aujourd'hui, si l'on ajoute une croissance tendancielle de 0,7 % par an (scénario médian) à une croissance de la population active et de l'emploi de quelques dixièmes de point, on peut estimer que la croissance tendancielle française se situe probablement autour de 1 %.

Bien que le rapport annuel du gouvernement ait été interrompu, l'INSEE continue de publier régulièrement des indicateurs de développement durable. Je ne vois pas pourquoi l'INSEE cesserait de publier cette batterie d'indicateurs de développement durable, qui sera mise à jour en 2026.

Bien entendu, l'INSEE est l'institut de référence pour la publication des chiffres sur l'économie française, mais il intervient également aux côtés d'autres services de statistique ministérielle. C'est le cas sur les thématiques que vous évoquez avec le service des données et études statistiques (SDES), le service de statistique ministérielle du ministère en charge du développement durable, mais aussi sur l'espérance de vie sans incapacité, parfois appelée espérance de vie en bonne santé, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), que j'avais l'honneur de diriger il y a un an, et les services statistiques ministériels.

Je me permets d'ailleurs de signaler que l'INSEE, outre les chiffres de référence de la comptabilité nationale, a investi et continuera d'investir sur ce que l'on appelle les comptes nationaux élargis. Ceux-ci articulent les chiffres macroéconomiques avec la réalité microéconomique des ménages. Nous avons récemment publié une étude sur ce point, détaillant comment s'opère la redistribution du revenu en France par catégorie de ménages d'un point de vue élargi. Nous investissons également sur la thématique environnementale et publions désormais chaque année le contenu en carbone des agrégats macroéconomiques. Nous suivons et publions donc tous les ans l'empreinte carbone de l'économie française. Ce travail est mené en étroite association avec les services statistiques ministériels en charge du développement durable.

M. Didier Padey (Dem). Je souhaite vous interroger sur une singularité française : notre taux d'épargne, qui atteint des sommets records. On parle de plus de 7 000 milliards d'euros. Fin 2025, il s'est maintenu à 17,9 % du revenu disponible. Sur l'ensemble de l'année, la moyenne grimpe à 18,3 %. Hors crise sanitaire, il faut remonter à 1979 pour retrouver un tel niveau. Plus frappant encore, l'épargne financière pure s'élève à 9,1 %, un record historique depuis le début de cette statistique en 1950.

Ce comportement fragilise notre économie. En parallèle, la zone euro affiche un taux de 15,1 %, soit 3 points de moins que nous. Pourquoi un tel écart ? La clé semble résider dans l'emploi : chez nos voisins, le chômage baisse, tandis qu'en France, il s'établit à 8,1 % au premier trimestre 2026. En avril 2026, l'inquiétude des ménages a bondi de 7 points. On épargne aujourd'hui par peur du lendemain.

Quelle est votre analyse de cet écart de comportement avec nos partenaires ? Vos modèles permettent-ils d'identifier la part conjoncturelle de cette épargne, c'est-à-dire celle que l'on pourrait réellement mobiliser, alors que l'État n'a plus de marge budgétaire avec un déficit à 5,1 % et une dette à 115,6 %. Quels seraient pour vous les leviers permettant de libérer cette épargne de précaution ? Faut-il une réforme radicale de la fiscalité ou une nouvelle dynamique de l'emploi pour restaurer la confiance ? Faut-il travailler sur l'épargne des retraités, qui semblent épargner plus que les autres ?

M. Fabrice Lenglard. Nous avons enregistré un choc sur le taux d'épargne en France. Avant la crise du Covid, il était de l'ordre de 15 %. Aujourd'hui, il atteint des niveaux de l'ordre de 18 % ou un peu moins, soit une augmentation de deux à deux points et demi. Plusieurs facteurs l'expliquent. J'insiste sur la dynamique des différents types de revenus qui composent le revenu disponible. Depuis la période d'avant la Covid, il est certain que les revenus du travail ont crû plus modérément que les revenus du patrimoine. Or, ces revenus du patrimoine sont davantage concentrés dans le haut de la distribution du niveau de vie, là où se trouvent précisément les taux d'épargne les plus élevés. Je pense qu'une partie de l'explication réside ici, mais ce n'est pas la seule.

Vous avez évoqué la question du taux d'épargne par âge. Sur ce point également, l'INSEE a publié des études sur la période récente, dont une il y a environ un an. Elle visait à analyser l'enquête de conjoncture auprès des ménages, qui sont interrogés sur leur comportement d'épargne. Nous avons observé dans cette enquête, sur les derniers mois et les dernières années, une progression des soldes de réponse à la question : « Considérez-vous qu'il soit opportun d'épargner ? ». L'INSEE a analysé les réponses de ces ménages, notamment par tranche d'âge. Nous avons observé il y a un an que la part des ménages estimant qu'il est opportun d'épargner a davantage progressé parmi les ménages de plus de 65 ans, c'est-à-dire typiquement des retraités. Cette observation a été faite quelques mois et trimestres après que les retraites ont été fortement augmentées au cours de l'année 2024, en raison de leur indexation sur la hausse des prix de 2022 et 2023.

D'un point de vue macroéconomique, il est possible qu'une partie de ces revenus de retraite, issus d'une indexation retardée sur l'inflation précédente, ait été épargnée. Elle a pu être placée sur des produits financiers de type assurance-vie, qui investissent eux-mêmes dans des bons du Trésor et des Obligations assimilables au Trésor (OAT), auquel cas la boucle est bouclée. Je ne dis pas que cela explique tout, mais des phénomènes de ce type ont pu se produire.

M. Charles de Courson (LIOT). Vous n'avez pas parlé du commerce extérieur dans votre note de conjoncture. Apporte-t-il à la croissance ou a-t-il, comme par le passé, une contribution négative ?

Par ailleurs, le taux d'épargne nous a beaucoup préoccupés. Vous avez d'ailleurs en quelque sorte « plaidé coupable » sur les prévisions passées, puisque la plupart des prévisionnistes pensaient que le taux d'épargne, qui avait atteint près de 19 %, allait redescendre vers son niveau historique des dix ou quinze dernières années, soit 14,5 %. Ce n'est pas ce que l'on constate. Vous commencez à être plus prudent sur le taux d'épargne. Compte tenu de la forte dégradation du climat de confiance des ménages, je ne vois pas comment le taux d'épargne pourrait baisser. Les gens épargnent parce qu'ils craignent l'avenir et face aux incertitudes. Confirmez-vous cela ?

En outre, le climat des affaires se détériore nettement. Comment envisager un redressement ?

Enfin, concernant le taux de chômage, qui était de 8,1 % fin mars, comment voyez-vous son évolution d'ici la fin de l'année 2026 ?

M. Fabrice Lenglard. Concernant le taux d'épargne, deux éléments peuvent contribuer à son repli dans les trimestres à venir. Le premier est un effet de lissage : selon nos prévisions, le revenu disponible des ménages est actuellement peu dynamique, voire étale, ce

qui devrait permettre un lissage de la consommation. Le deuxième élément est l'effet de composition. De ce point de vue, il faudra suivre l'évolution des revenus du patrimoine. Si ces revenus du patrimoine évoluent différemment de la manière dont ils ont évolué sur la période 2023-2024, un effet presque mécanique inverse pourrait s'exercer sur le taux d'épargne.

Vous avez cité les autres éléments : la situation sur le marché du travail et l'éventuelle anticipation par les ménages de l'ajustement de la politique budgétaire et du redressement des finances publiques dans les années à venir. On peut évoquer un effet ricardien : les ménages se retiendraient de consommer parce qu'ils anticipent un resserrement des finances publiques.

Concernant l'analyse du commerce extérieur en France, elle peut être chahutée d'un trimestre à l'autre. Elle est souvent chahutée par certains secteurs, en particulier l'aéronautique. Dans notre pays, cette industrie a une place industrielle importante, et la production peut y être déconnectée du moment de la livraison des avions. C'est ce qui explique, dans l'analyse de la croissance trimestrielle du PIB, les fréquents mouvements en miroir entre la contribution du commerce extérieur (exportations moins importations) et les variations de stocks. Nous avons typiquement observé cela sur la période récente. Nous avons par exemple exporté beaucoup d'avions à l'été 2025 et depuis nous sommes plutôt dans une phase inverse.

Au premier trimestre 2026, le commerce extérieur pèse sur la croissance, ce qui se répercute en miroir sur la contribution des stocks. Tout cela est largement influencé par le secteur aéronautique et avait été parfaitement prévu par la dernière note de conjoncture de l'INSEE sur le premier trimestre 2026.

Au-delà de ces effets et de ces à-coups, je pense que ces dernières années, le commerce extérieur a plutôt légèrement soutenu la croissance. En effet, même si nous avons connu une période inflationniste en 2022-2023 comme nos voisins européens, elle a été un peu plus faible en France. Par ailleurs, la dynamique salariale a également été plus contenue chez nous que chez nos principaux voisins. Il est donc possible que nous ayons gagné quelques parts de marché. Cela demanderait sans doute à être étayé davantage, mais je dirais que l'effet sur les dernières années est légèrement positif.

Concernant le taux de chômage, l'INSEE s'attendait à 8 % à la fin du trimestre dans sa note de conjoncture, et nous sommes à 8,1 %. Nous sommes dans la marge d'erreur, donc je ne dirais pas qu'il s'agit d'une énorme surprise à ce stade, mais plutôt de la continuation de la tendance observée depuis quatre trimestres. Si l'activité est aujourd'hui plutôt en phase de ralentissement et que, par ailleurs, nous sommes plutôt en phase de regain de productivité, nous ne voyons pas le taux de chômage se replier d'ici la fin de l'année. Je n'irai pas beaucoup plus loin, car l'INSEE sera amené à donner des chiffres et des analyses beaucoup plus précises d'ici un mois.

Les dernières enquêtes de conjoncture font état d'une dégradation du climat des affaires du côté des entreprises, à l'exception jusqu'à présent du secteur industriel. De ce point de vue, l'INSEE ne fait des prévisions qu'à six mois, car il se fonde sur des enquêtes de conjoncture qui n'ont qu'une visibilité de six mois. Les derniers chiffres ne sont pas très bons, ce qui n'incite pas à l'optimisme à très court terme.

M. François Jolivet (HOR). En lisant votre étude, je constate qu'un locataire sur deux a un taux d'effort de près de 34 % lorsqu'il est à Paris. Lorsqu'il s'agit d'une femme, ce taux atteint 42 %. Comme je mène actuellement des travaux pour la commission des finances sur le

raisonnement en reste à vivre, ma première question est la suivante : envisagez-vous d'avoir recours au reste à vivre ?

Si la FPI annonce une baisse de 14 % des ventes réussies sur la production de logements neufs, le léger regain dont vous parlez est sans doute dû aux effets du prêt à taux zéro (PTZ), qui s'applique aujourd'hui à toute la France. Avez-vous des données sur le coût de fonctionnement du logement ? En effet, dans une enquête récente du Conseil économique, social et environnemental (CESE), à la question « Quel est votre premier sujet de préoccupation ? » posée à 6 500 personnes, 54 % répondent le logement pour la France et 84 % pour l'Outre-mer. L'item « pouvoir d'achat » n'arrive qu'au-delà du huitième point de préoccupation. Cela signifie donc que les Français répondent à la question du pouvoir d'achat à travers le logement. Je voudrais donc savoir si vous avez des éléments sur les coûts de fonctionnement du logement.

Une difficulté se pose aujourd'hui : en France, le rêve de la propriété existe, et je souhaite pouvoir l'accompagner. En revanche, on s'aperçoit que le niveau des ressources rapporté au prix des acquisitions potentielles est tel que même des cadres moyens, comme un professeur agrégé en fin de carrière, n'ont pas les moyens d'acheter dans près de 40 % des métropoles, surtout lorsqu'ils sont seuls. Je voudrais savoir si vous avez des travaux sur ce sujet, car il est difficile d'imaginer des politiques publiques sans indicateurs de pilotage.

M. Fabrice Lenglard. Merci d'abord de citer cette étude publiée récemment par l'INSEE, qui est d'ailleurs une étude réalisée par notre réseau de directions régionales, plus précisément par la direction régionale d'Île-de-France. Elle porte sur le poids du paiement des loyers dans le revenu disponible des ménages parisiens locataires du secteur privé.

En matière de logement, l'INSEE suit le niveau des prix via l'IPC et, dans la comptabilité nationale, estime la masse des services de logement, incluant à la fois les loyers qui font l'objet de transactions financières et les loyers imputés. S'agissant de ce que vous appelez le coût de fonctionnement, ce terme peut recouvrir plusieurs choses. Il y a d'une part la problématique des charges. Effectivement, les charges de logement, comme les charges de chauffage, sont suivies dans l'ensemble des dépenses de consommation et font également partie de l'indice des prix. D'autre part, il y a la problématique des ménages qui souhaitent devenir propriétaires et qui sont en phase d'acquisition. De ce point de vue, c'est l'occasion pour moi d'expliquer comment, en comptabilité nationale, on enregistre les différentes dépenses de ces ménages.

Lorsqu'un ménage achète un logement et emprunte à la banque, la comptabilité enregistre d'abord, s'il s'agit d'un logement neuf, un investissement pour la totalité du bien. Par ailleurs, dans les comptes financiers, on enregistre évidemment un passif correspondant à l'emprunt immobilier. Ensuite, au fil du temps, le remboursement des traites à la banque se compose à la fois de paiements d'intérêts et de remboursement de capital. Les paiements d'intérêts sont décomptés du revenu des ménages, parmi les intérêts versés. Dans les revenus du patrimoine des ménages, il y a les intérêts et dividendes reçus, mais également les intérêts versés. Ainsi, pour un ménage qui acquiert son logement et rembourse un emprunt immobilier, la part de ses mensualités correspondant aux intérêts vient diminuer son revenu disponible, tandis que la part de remboursement du capital constitue de l'épargne.

Lorsqu'on mesure le taux d'épargne d'un point de vue macroéconomique, une partie de cette épargne correspond tout simplement au remboursement du capital des ménages qui remboursent leur emprunt immobilier. Il s'agit effectivement d'épargne.

Pour ce ménage, occupant de son logement et remboursant sa traite, on inscrit dans le compte des ménages, d'une part, un loyer imputé, car, en tant qu'occupant, il produit un service de logement qu'il consomme. D'autre part, on déduit de son revenu les intérêts payés. S'il est au début de son remboursement d'emprunt, l'essentiel de ce qu'il rembourse correspond à beaucoup d'intérêts et peu de capital, et son revenu disponible s'en trouve donc diminué. La comptabilité nationale enregistre beaucoup de choses, sur différentes lignes comptables, pour retracer la situation d'un propriétaire occupant en phase d'acquisition de son logement.

Vous avez aussi mentionné la problématique des taux d'effort. Les taux d'effort sont une problématique que l'INSEE aborde depuis de nombreuses années à travers ce que l'on appelle les dépenses pré-engagées. Le revenu disponible des ménages sert à consommer et à épargner. Dans la consommation, l'INSEE a défini depuis une vingtaine d'années un panier de biens et de services, les dépenses pré-engagées, qui correspondent, pour simplifier, à toutes les dépenses contractuelles, comme par exemple les dépenses de télécommunications, mais aussi beaucoup de dépenses liées au logement.

L'INSEE suit cette thématique et ce que l'on observe sur une très longue période. Il s'agit d'une croissance de la part des dépenses pré-engagées dans le revenu. Or, cette croissance a plutôt eu lieu dans les années 1980, 1990 et 2000. À ma connaissance, elle s'est plutôt stabilisée ces dernières années. Les dépenses pré-engagées incluent certaines choses, mais pas d'autres. Typiquement, l'énergie et l'alimentaire n'en font pas partie. Or, ces derniers temps, notamment lors de l'épisode inflationniste de 2022 et 2023, ce sont bien l'alimentaire et l'énergie qui ont pesé lourdement dans les dépenses de consommation des ménages.

L'INSEE devra, dans les années à venir, progresser dans la mise à disposition d'indicateurs complémentaires. Non pas parce que nous mesurons mal le pouvoir d'achat (nous savons ce que nous mesurons et, à mon sens, nous le mesurons bien), mais les attentes, que ce soit les vôtres, celles des décideurs ou celles de nos concitoyens, pour mieux rendre compte des situations particulières, notamment vis-à-vis du logement, méritent sans doute de développer des indicateurs complémentaires. Ceux-ci permettraient de mieux refléter les contraintes financières rencontrées par nos concitoyens, selon qu'ils sont locataires ou propriétaires, en particulier lorsqu'ils ont des traites à rembourser.

Mme Shéhérazade Bentorki (LFI-NFP). Concernant l'emploi, je pense que le diagnostic mérite d'être regardé au-delà du seul taux de chômage, qui atteint 8,1 %, son plus haut niveau depuis 2021. Il dépasse 21 % chez les jeunes. Mais à côté des chômeurs au sens strict, près de 1,9 million de personnes souhaitent travailler sans être comptabilisées comme chômeuses, parce qu'elles ont soit renoncé à chercher activement, soit ne sont pas immédiatement disponibles. Cela signifie que près de 4,4 millions de personnes sont, d'une manière ou d'une autre, tenues à distance de l'emploi qu'elles souhaitent. On ne part pas sur le même diagnostic social ni sur le même horizon politique.

Concernant les perspectives, trois signaux convergent et méritent attention. La hausse des prix de l'énergie se diffusera à l'ensemble des secteurs. Vos propres projections anticipent une baisse des salaires réels de 0,5 point au deuxième trimestre 2026, qui se traduira, en l'absence de revalorisation des prestations, par une baisse équivalente du pouvoir d'achat moyen, alors que les revenus du patrimoine repartent à la hausse. Enfin, la contribution de la dépense publique à la croissance, qui compensait jusqu'ici la moitié de la faiblesse de la demande privée, se réduira sous l'effet de la trajectoire budgétaire en cours, hors dépenses militaires. L'investissement public sera donc en première ligne.

Les comptes nationaux montrent que la demande publique a joué un rôle d'amortisseur essentiel ces dernières années. Pouvez-vous nous donner votre estimation de l'impact chiffré de la trajectoire budgétaire sur la croissance à venir ? Dans ce contexte de demande privée atone, de pouvoir d'achat en baisse et d'investissement public en recul, quels sont pour vous les moteurs de croissance que l'INSEE identifie pour le second semestre de 2026 ?

M. Fabrice Lenglard. Lorsque l'INSEE publie chaque trimestre une estimation du taux de chômage, il publie également des indicateurs qui éclairent la situation de façon plus détaillée. Vous avez cité ce qu'on appelle familièrement le « halo du chômage », c'est-à-dire les personnes qui, lorsqu'elles sont interrogées, déclarent rechercher et vouloir un emploi, mais soit n'ont pas fait de démarche dite active de recherche sur le trimestre écoulé, soit ne sont pas immédiatement disponibles pour prendre un emploi. Vous avez raison de dire que le halo du chômage concerne aujourd'hui à peu près 1,8 million de personnes.

L'INSEE publie également un autre indicateur, celui du sous-emploi. Il s'agit des personnes qui sont en emploi, mais qui souhaiteraient travailler davantage. Ces chiffres sont publiés tous les trimestres et sont disponibles, y compris celui du premier trimestre qui a été publié ce matin.

Je n'ai pas de prévision sur l'ensemble de l'année. L'organisation, depuis des années, est la suivante : les prévisions annuelles sont du domaine du gouvernement, du ministre des finances et, s'agissant des administrations, de la direction du Trésor, qui est à la manœuvre. Dans ce cadre, l'INSEE ne fait des prévisions qu'à un horizon de six mois au mieux. Il s'agit d'une particularité, car d'autres instituts statistiques européens ne font pas de prévisions conjoncturelles. L'INSEE en fait, car il réalise des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et des ménages. Il répond d'ailleurs ce faisant à une demande de la Commission européenne, en l'occurrence de la Direction générale des affaires économiques et financières, et non d'Eurostat.

Parce que l'INSEE n'est pas seulement un institut statistique national, mais a également pris l'habitude de faire des études et de commenter ses propres chiffres d'un point de vue économique et social, il commente les enquêtes de conjoncture. Nous faisons ainsi des prévisions, mais uniquement à un horizon de six mois, car l'expérience montre que les enquêtes de conjoncture ne permettent de voir les choses que de manière concomitante et au mieux à cet horizon. Je ne pourrai donc pas vous répondre précisément. Je répondrai en fait implicitement à votre question lorsque nous publierons notre note de conjoncture, en juin.

M. Emmanuel Fouquart (RN). Nous constatons dans vos chiffres que la pression fiscale continue d'augmenter. En 2025, les prélèvements obligatoires remontent à 43,6 % du PIB. Les recettes publiques augmentent de 58 milliards d'euros, dont près de 39 milliards pour les impôts, mais le déficit reste à 5,1 % du PIB et la dette atteint 115,6 % du PIB. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises atteignent des niveaux records.

L'INSEE est-il capable de documenter le lien entre la hausse des prélèvements, la baisse de l'investissement, la fragilisation des marges et l'explosion des faillites ?

M. Fabrice Lenglard. Le sujet est large. L'INSEE n'a pas publié récemment sur ce thème. Il dispose des compétences, en matière d'analyses économiques et statistiques, pour contribuer à ce débat, éventuellement en resserrant un peu plus la question. Vous avez raison de dire que sur l'année 2025, les prélèvements obligatoires ont augmenté. Le déficit demeure à

5,1 %, mais il a quand même été diminué sensiblement par rapport à l'année 2024, et cette diminution tient en particulier au dynamisme des recettes publiques.

J'attire votre attention sur une étude récente publiée par l'INSEE relative à ce qu'on appelle la redistribution élargie. Elle cherche à analyser la façon dont la redistribution opérée par les pouvoirs publics répartit le revenu généré par l'activité économique sur l'ensemble des ménages français, en adoptant une vision la plus large possible. On part de l'ensemble des revenus générés par le fonctionnement économique, donc l'ensemble des revenus du patrimoine et du travail. Ensuite, on prend en compte à la fois l'ensemble des prélèvements et l'ensemble des dépenses, c'est-à-dire les prestations monétaires, mais également ce qu'on pourrait appeler les prestations en nature, à savoir les services publics.

Cette étude montre qu'un peu plus de la moitié de nos concitoyens bénéficient davantage qu'ils ne versent dans ce système de comptabilisation très élargie. Ceux qui, une année donnée, ont versé davantage qu'ils n'ont reçu sont évidemment les ménages les plus aisés. Cependant, on trouve également parmi les ménages aisés des personnes qui ont versé moins d'impôts qu'elles n'ont reçues de prestations en nature. Dans cette analyse de la redistribution élargie, les retraites sont considérées comme un revenu du travail différé, puisqu'elles s'inscrivent dans un régime par répartition.

Ce revenu du travail est en fait d'abord perçu par les salariés qui cotisent et soutiennent ainsi le revenu des retraités. D'autre part, parmi les ménages aisés, il y a des ménages retraités et il y a aussi des ménages en mauvaise santé, qui bénéficient du système de santé. Vu la façon dont le système de santé est financé, largement socialisé grâce à la sécurité sociale, ces ménages peuvent également être bénéficiaires, une année donnée, du système de redistribution, même s'ils se situent à un niveau élevé dans l'échelle de niveau de vie.

Le dernier point de cet exercice est qu'il révèle que cette action redistributive au sens élargi, opérée par les pouvoirs publics, a tendance, en moyenne, à rehausser quelque peu le niveau de vie de l'ensemble de nos concitoyens. Cette moyenne se ferait au prix d'un endettement. Nous sommes aujourd'hui dans un modèle où la redistribution élargie opérée par les pouvoirs publics se fait à un niveau qui entraîne un endettement structurel. Celui-ci n'est pas à la hauteur du déficit public dont on parle, car dans cet exercice, l'endettement que je fais apparaître est calculé hors intérêts payés sur la dette et hors investissement net de la consommation de capital fixe des administrations publiques.

M. Michel Castellani (LIOT). On sait que l'époque très favorable sur le plan conjoncturel des Trente glorieuses a pris fin brutalement avec les chocs énergétiques de 1973 et surtout de 1979. Est-il possible d'analyser la situation actuelle en parallèle ? Les deux situations conjoncturelles peuvent-elles être rapprochées, puisque nous sommes maintenant dans une époque d'aggravation prévisible du panorama énergétique ?

M. Fabrice Lengart. Cette question est particulièrement pertinente. Le fonctionnement de l'économie française n'est plus le même aujourd'hui que dans les années 1970. Le fait que les chocs pétroliers des années 1970 se soient traduits par un regain d'inflation beaucoup plus élevé que ce que l'on a observé en 2022 et 2023 en est un exemple. Je rappelle que dans les années 1970, l'inflation en France était de 14 % par an. Elle était en partie alimentée par le fait qu'avant le choc pétrolier, nous étions sur une dynamique de gains de productivité de l'économie beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. Au moment du choc, l'ajustement s'est fait via une boucle prix-salaires qui a entrete nu durablement une inflation élevée. Nous ne sommes donc pas dans la même situation.

L'autre partie de votre question a trait à ce qui se passe du côté de l'offre, c'est-à-dire de savoir si ce que nous vivons aujourd'hui est un épisode qui se résorbera dans les mois à venir (dans ce cas, les contraintes d'offre ne pèseront pas trop), ou bien s'il s'agit du signal de quelque chose de plus durable. Si l'économie française et européenne se trouvait durablement face à une difficulté d'accès à l'offre de produits pétroliers, il faudrait alors sans doute mener des réflexions et des études macroéconomiques pour savoir quelle pourrait en être l'incidence à moyen terme sur le dynamisme de la croissance française.

La réponse passe sans doute par la question de la décarbonation de notre économie. Il est clair à mes yeux que, lorsqu'on raisonne à moyen terme, travailler structurellement à la décarbonation de notre économie, c'est aussi renforcer notre potentiel de croissance.

M. le président Éric Coquerel. Merci pour vos réponses.

Membres présents ou excusés
Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du mercredi 13 mai 2026 à 11 heures

Présents. - Mme Shéhérazade Bentorki, M. Carlos Martens Bilongo, M. Philippe Brun, M. Michel Castellani, M. Eddy Casterman, M. Éric Coquerel, M. Charles de Courson, Mme Catherine Dellong Meng, M. Alexandre Dufosset, M. Emmanuel Fouquart, M. François Jolivet, M. Philippe Juvin, M. Daniel Labaronne, M. Tristan Lahais, M. Aurélien Le Coq, M. Thierry Liger, M. Philippe Lottiaux, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Emmanuel Maurel, M. Jacques Oberti, M. Didier Padey, M. Matthias Renault, M. Emeric Salmon, M. Nicolas Sansu, Mme Eva Sas, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Gérauld Verny

Excusés. - M. Christian Baptiste, M. Karim Ben Cheikh, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Éric Ciotti, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Marc Ferracci, Mme Stéphanie Galzy, M. Frantz Gumbs, M. Pierre Henriet, M. Antoine Léaument, M. Damien Maudet, M. Nicolas Metzdorf, Mme Christine Pirès Beaune, M. Charles Rodwell, M. Emmanuel Tjibaou, M. Nicolas Tryzna